

## **Avis aux termes de l'article 12**

## **Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle**

**Nom du produit :** Insecticide Transform WG  
**Numéro d'homologation :** 30825  
**N° de la demande :** 2010-3442  
**N° de document de l'ARLA :** 2273434

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le 31 décembre 2016 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2016**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

---

### **PARTIE 3 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION DE CONCENTRÉS DE FABRICATION OU DE PRÉPARATIONS COMMERCIALES FORMULÉS À PARTIR DE MATIÈRES ACTIVES DE QUALITÉ TECHNIQUE OU DE PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ HOMOLOGUÉS**

---

**CODO :** 3.5.10 et 3.5.14  
**Titre :** Stabilité à l'entreposage et caractéristiques de corrosion  
**Précisions :** Le demandeur doit présenter les résultats des études sur sa stabilité à l'entreposage et ses caractéristiques de corrosion conformément aux BPL.

---

### **PARTIE 9 ÉCOTOXICOLOGIE**

---

**CODO :** 9.2.9  
**Titre :** Études sur le terrain  
**Précisions :** Une étude sur les résidus qui fournit les concentrations des résidus du sulfoxaltor dans le pollen et le nectar à diverses doses d'application. On recommande de mener l'étude sur une culture qui attire les abeilles et qui correspond au profil d'utilisation canadien, comme le colza.

**CODO :** 9.2.4.3  
**Titre :** Étude sur les abeilles (y compris les couvains)  
**Précisions :** Une étude en milieu semi-naturel de rang II (essai en tunnel) pour évaluer les répercussions sur la colonie d'abeilles domestiques et le développement des couvains, menée à la dose maximale indiquée sur l'étiquette et conformément aux lignes directrices en matière d'essai de l'OCDE. On recommande que l'étude se penche sur les trois scénarios suivants : application avant la floraison, application en soirée pendant la floraison et application en journée pendant la floraison.

**PARTIE 10** **VALEUR**

---

**CODO :** 10.2.3.3  
**Titre :** Efficacité : Essais à petite échelle (sur le terrain)  
**Précisions :** Des renseignements supplémentaires sur la valeur, sous la forme de justifications scientifiques détaillées ou de données sur l'efficacité, sont nécessaires à l'établissement de l'efficacité de l'application aérienne. Si les données sur l'efficacité doivent être soumises, au moins deux essais supplémentaires seront exigés pour en démontrer l'uniformité. Les essais doivent être menés sur une ou plusieurs des cultures proposées (céréales, oléagineux, soja et pommes de terre) dans des conditions de pression d'organismes nuisibles suffisantes pour produire des résultats significatifs. Ils doivent être conçus de manière à comparer les traitements appliqués à l'aide de volumes de pulvérisation conformes à ceux proposés pour l'application terrestre (minimum de 100 L/ha) et l'application aérienne (minimum de 30 L/ha).